



Fonds fiduciaire de la FEMIP • Fonds fiduciaire de la FEMIP • Fonds fiduciaire de la FEMIP • Fonds fiduciaire de la FEMIP



# FEMIP

## Promotion des partenariats public-privé

### Pourquoi mettre l'accent sur les PPP dans les pays partenaires méditerranéens<sup>1</sup> ?

Avec plus de 300 milliards d'EUR d'investissements nécessaires pour moderniser l'infrastructure publique et les services publics dans les régions méridionales et orientales de la Méditerranée d'ici 2030, les pays partenaires méditerranéens doivent développer leur capacité à mobiliser le secteur privé et à attirer les investissements directs étrangers.

Comme l'ont démontré plusieurs expériences réussies, les partenariats public-privé (PPP) peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs. Les PPP sont une forme particulière de partenariat entre les secteurs public et privé, conçu autour d'une entente contractuelle à long terme portant sur la conception, la construction, le financement et le fonctionnement d'une infrastructure. De nombreux PPP utilisent la technique du « financement sur projet ». Dans ce modèle, les prêteurs prennent les risques du projet et s'appuient principalement sur les flux de trésorerie générés par le



<sup>1</sup> Algérie, Égypte, Gaza-Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie

projet pour le remboursement des prêts. Cette approche contraste avec celle du « financement des entreprises », où la solvabilité générale de l'emprunteur du secteur privé est primordiale.

Dans ce contexte, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), le bras financier de la Banque européenne d'investissement (BEI) spécialisé dans le développement socio-économique de neuf pays partenaires méditerranéens, a lancé un ambitieux programme d'assistance technique visant à faire progresser l'utilisation des PPP et à accélérer le transfert de savoir-faire et de technologies vers ces projets dans la région. Ce travail se fait parallèlement aux initiatives visant à promouvoir le développement des infrastructures par le biais de la politique européenne de voisinage et de l'Union pour la Méditerranée. Le programme PPP soutenu par la BEI couvrira la période 2011-2013 et se fondera sur les conclusions d'une étude financée par le Fonds fiduciaire de la FEMIP.

La première étape a été la tenue d'un atelier d'experts (10 février 2011) à l'OCDE, suivie d'une conférence FEMIP de haut

niveau (30 mai 2011) à Casablanca au Maroc.

Dans une seconde phase, sur la base de l'intérêt exprimé par leur gouvernement, quatre ou cinq pays relevant de la FEMIP continueront de travailler avec la BEI et ses conseillers afin d'avancer sur un ou plusieurs secteurs prioritaires pour lesquels des recommandations opérationnelles et une aide à la mise en œuvre de politiques PPP seront fournies. À l'issue de cette seconde phase, la FEMIP aura établi les attributions de l'assistance technique nécessaire à la définition et la gestion des projets pilotes prioritaires définis par les politiques PPP nationales ou sectorielles.

### Quelles sont les principales conclusions de l'étude de PPP dans les pays partenaires méditerranéens?

L'étude donne une vue d'ensemble des cadres financiers, réglementaires et institutionnels régissant la mise en œuvre de PPP dans les neuf pays partenaires méditerranéens. Elle propose des recomman-

dations concrètes et pratiques visant à éliminer les obstacles au développement des PPP<sup>2</sup> et conclut par une évaluation du potentiel offert par les PPP dans chaque pays partenaire méditerranéen.

L'étude montre que les PPP peuvent fournir, dans de nombreux pays partenaires méditerranéens, un moyen rentable de livrer des projets d'infrastructure, avec le transfert de risques approprié au bénéfice du secteur public. Plusieurs pays partenaires méditerranéens ont renforcé ces dernières années leur capacité à s'engager de manière plausible dans des obligations de paiement de PPP. Au delà d'un environnement politique qui évolue rapidement dans certains pays, une série de conditions doivent cependant être satisfaites, de sorte que les PPP ne conviennent pas pour tous les projets actuellement en quête de financement. Le choix puis la mise en œuvre judicieuse des projets, dans un cadre juridique, réglementaire et financier bien compris et approprié, sont essentiels.

<sup>2</sup> L'étude est disponible sur le site du Fonds fiduciaire de la FEMIP : [www.bei.org/ftf](http://www.bei.org/ftf)





L'étude conclut que des changements peuvent être nécessaires pour renforcer l'efficacité des PPP. Citons notamment :

- le développement des marchés financiers locaux afin d'assurer un financement local durable ;
- la mise en place de lois claires en matière de PPP répondant aux normes internationales et propres à satisfaire les attentes de la communauté des investisseurs internationaux ;
- l'établissement d'institutions pour développer les bonnes pratiques, assurer la cohérence des initiatives et constituer une réserve de projets ;
- l'élaboration d'une approche de l'allocation des risques bien valorisée pour le secteur public en attribuant au secteur privé uniquement les risques qu'il est le mieux à même de gérer ; et
- la réponse aux besoins des prêteurs concernant la sécurité et la protection de leurs investissements.

**La BEI est-elle impliquée dans les PPP dans les pays partenaires méditerranéens ?**

La Banque européenne d'investissement a encouragé le financement du secteur privé pour les infrastructures publiques dans le cadre de plusieurs initiatives régionales, telles que :

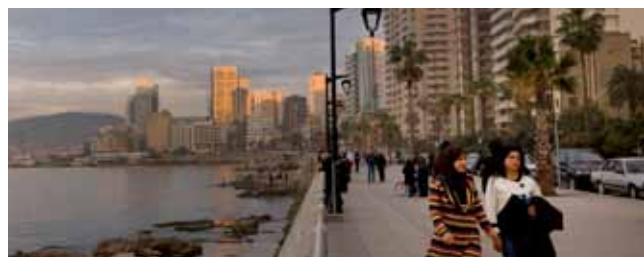
- l'expansion de la capacité du Port de Tanger au Maroc pour la manutention des conteneurs ;
- l'extension d'une usine de dessalement à Hadera en Israël ;
- une concession de type CET (construction-exploitation-transfert) de 40 ans pour construire et exploiter un nouvel aéroport à Enfidha et exploiter l'aéroport existant Monastir Habib Bourguiba en Tunisie ;
- le prêt de 100 millions d'USD par la BEI à un PPP en Jordanie pour la construction d'un aqueduc qui apportera 100 millions m<sup>3</sup> d'eau par an, de Disi dans le sud du pays vers Amman ;
- l'engagement de 50 millions d'EUR dans Inframed, un fonds d'infrastructure de 385 millions d'EUR qui investit principalement dans les infrastructures durables urbaines de transports et d'énergie, notamment par le biais de PPP. Inframed est une initiative lancée conjointement par la BEI, la Caisse des Dépôts et Consignations (France), Cassa depositi e prestiti SpA (Italie), EFG Hermes (Égypte) et la Caisse de Dépôt et de Gestion (Maroc).

**À propos de la FEMIP**

Depuis octobre 2002, la FEMIP rassemble l'ensemble des services fournis par la Banque européenne d'investissement dans les pays partenaires méditerranéens.

La FEMIP dispose de 8,7 milliards d'EUR pour soutenir des projets dans les neuf pays partenaires méditerranéens. Ces ressources sont complétées par les 2 milliards d'EUR disponibles au titre de la Facilité de Partenariat de la Méditerranée II et par les ressources du budget européen pour l'assistance technique et les activités de capital-investissement.

Dans le cadre de la politique européenne de voisinage et dans le contexte de l'Union pour la Méditerranée, la FEMIP encourage la modernisation et l'ouverture des économies des pays partenaires. Les activités se concentrent sur deux axes prioritaires : le développement du secteur privé et la création d'un environnement favorable pour l'investissement.



Fonds fiduciaire de la FEMIP • Fonds fiduciaire de la FEMIP



#### Contacts opérationnels

##### **Claudio Cortese**

Directeur Général Adjoint  
Direction des opérations en dehors  
de l'UE et des pays candidats

☎ (+352) 43 79 - 86836  
✉ (+352) 43 79 - 66898  
✉ [c.cortese@bei.org](mailto:c.cortese@bei.org)

#### Contacts presse et informations générales

##### **Anne-Cécile Auguin**

☎ (+352) 43 79 - 83330  
✉ (+352) 43 79 - 61000  
✉ [a.auguin@bei.org](mailto:a.auguin@bei.org)

##### **Banque européenne d'investissement**

100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 - 1  
✉ (+352) 43 77 04

[www.bei.org/femip](http://www.bei.org/femip) – ✉ [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

ISBN 978-92-861-1396-3



9 789286 113963